

**Assemblée réunie  
de la Commission communautaire commune**

**Verenigde Vergadering van de  
Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie**

**Séance plénière  
du vendredi 28 janvier 2000**

**Plenaire vergadering  
van vrijdag 28 januari 2000**

**SOMMAIRE**

**INHOUDSOPGAVE**

**Page**

**Blz.**

**QUESTION D'ACTUALITE:**

**DRINGENDE VRAAG:**

- De Mme Anne Herscovici à MM. Jos Chabert et Didier Gosuin, membres du Collège réuni compétents pour la Politique de santé, concernant «le transfert de l'hôpital militaire à l'hôpital St-Pierre» 94

- Van mevrouw Anne Herscovici aan de heren Jos Chabert en Didier Gosuin, leden van het Verenigd College bevoegd voor het Gezondheidsbeleid, betreffende «de overheveling van het militair hospitaal naar het Sint-Pietersziekenhuis» 94

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE  
VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 35.*

*De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur*

**Mme la Présidente.** — Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du vendredi 28 janvier 2000.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van vrijdag 28 januari 2000 geopend.

**QUESTION D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAAG**

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Herscovici.

Aan de orde is de dringende vraag van mevrouw Herscovici.

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME HERSCOVICI A MM. JOS CHABERT ET DIDIER GOSUIN, MEMBRES DU COLLEGE REUNI COMPETENTS POUR LA POLITIQUE DE SANTE, SUR «LE TRANSFERT DE L'HOPITAL MILITAIRE A L'HOPITAL ST-PIERRE»**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW HERSCOVICI AAN DE HEREN JOS CHABERT EN DIDIER GOSUIN, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE BEVOEGD VOOR HET GEZONDHEIDSBELEID, OVER «DE OVERHEVELING VAN HET MILITAIR HOSPITAAL NAAR HET SINT-PIETERSZIEKENHUIS»**

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Herscovici pour poser sa question.

**Mme Anne Herscovici.** — Madame la Présidente, lors de la législature précédente, le Gouvernement fédéral a décidé, en accord avec le gouvernement régional, le transfert de l'hôpital militaire Reine Astrid à l'hôpital Saint-Pierre, moyennant la

construction d'une nouvelle aile. La déclaration du Collège réuni confirme sa volonté d'accueillir l'hôpital militaire sur le site de la porte de Hal. Le ministre de la Défense vient de remettre en cause cet accord. Les ministres peuvent-ils me dire quelle est la position du Collège réuni face à ce revirement? Par ailleurs, M. Flahaut évoque dans son argumentation la charge que représenterait un tel investissement: deux milliards. J'aimerais savoir si ce montant est exact et quelles modalités la Commission communautaire commune et la Région ont prévues pour le financement de cet investissement.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège réuni.

**M. Didier Gosuin,** membre du Collège réuni compétent pour la Politique de santé. — Madame la Présidente, mesdames, messieurs, je voudrais tout d'abord préciser que l'hôpital militaire Reine Astrid ne relève pas de la loi sur les hôpitaux. La Commission communautaire commune n'a donc aucune compétence en ce qui concerne tant sa localisation qu'une éventuelle subvention.

L'année passée déjà, je m'étais prononcé sur la nécessité de repenser la localisation et de valoriser au mieux les institutions qui sont sous notre tutelle, plus particulièrement les hôpitaux publics. A l'époque, le Collège réuni était favorable à l'idée d'une collaboration avec un hôpital public ou même d'un déménagement vers un tel hôpital situé au centre de la ville.

Je ne puis vous en dire davantage dans la mesure où les choix opérés en la matière, les financements et les investissements concernant l'hôpital militaire ne relèvent pas de notre compétence, puisque ce dernier n'est pas concerné par la loi sur les hôpitaux.

**Mme la Présidente.** — La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 14 h 40.*

*De plenaire vergadering wordt om 14.40 uur gesloten.*